

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025.033 Séance du **QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 1^{er} avril 2025
Président de séance : M. Patrick SILLARD
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

21 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, RICHARD

3 pouvoirs :

Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE
Martine PARRET à Martine GAUD-DAVIET,

3 absents :

Mme PAILLASSON, MM. ALPSTEG, et RIBOURDOUILLE

OBJET : Budget annexe « Cimetière » - Approbation du compte financier unique 2024 (CFU)

M. Patrick SILLARD, Président de séance, désigné conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, donne lecture des résultats définitifs du Compte Financier Unique du budget annexe Cimetière, qui font apparaître un résultat excédentaire en investissement de 8 820.28 euros et un résultat négatif en fonctionnement de 2.69 euros.

Le résultat global de clôture 2024 intègre le résultat reporté de 2023.

INVESTISSEMENT

Recettes réalisées en 2024	21 140.28 €
Dépenses réalisées en 2024	12 320.00 €
Résultat 2024 (1)	8 820.28 €
Résultat antérieur 2023 (2)	40 768,62 €
Résultat de Clôture 2024 (1+2)	49 588.90 €

N°2025.033**FONCTIONNEMENT**

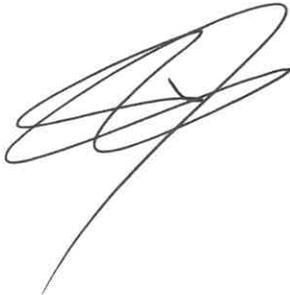
Recettes réalisées en 2024	18 534.04 €
Dépenses réalisées en 2024	33 460.80 €
Résultat 2024 (1)	- 14 926.76 €
Résultat antérieur 2023 (2)	14 924.07 €
Résultat de clôture 2024 (1+2)	- 2.69 €

En l'absence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de M. Patrick SILLARD,
après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe
« Cimetière » tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 15 avril 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE




Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 23/04/2025




La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.